



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-254**

Séance publique du

20 juin 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc191250-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2016-2019 -
MODIFICATION DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
2016-2019 - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux communes le Conseil Départemental propose aux communes, un soutien financier pour la réalisation d'un programme d'investissements locaux, sur une durée déterminée, à travers un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Ce dispositif concerne :

- Tout programme cohérent d'aménagement urbain à l'échelle de la commune dans le cadre d'un plan global d'aménagement.
- Toute opération significative non seulement sur le niveau d'équipement des communes mais plus globalement en termes d'aménagement et de développement local (y compris les études opérationnelles et les acquisitions foncières et immobilières liées à un projet d'aménagement).
- Le matériel informatique et les logiciels (hors frais d'installation, de maintenance et de formation).

Les thèmes prioritaires pour l'aide aux communes concernent :

- l'environnement et le développement durable
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

Au regard des nouvelles opérations structurantes à réaliser, il convient de solliciter l'adoption d'un nouveau contrat. Le taux de subvention est déterminé par le Conseil Départemental en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, de son inscription dans le cadre des priorités définies par le Département mais aussi en fonction de la population de la commune, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Parmi les opérations proposées par les communes, le Conseil départemental privilégiera dans tous les cas les projets structurants présentant un intérêt départemental.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à **30 397 288 € HT**, selon un échéancier prévisionnel pour la période de 2016 à 2019, conformément au tableau joint en annexe, ci-après réparties par thèmes prioritaires :

Thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental	Projets communaux	Total des dépenses subventionnables par projet (€ H.T.)	Echéancier
SPORT ET JEUNESSE	1 - Stade Laurent Reynier : - Terrain synthétique et vestiaire club house	1 333 334 €	2017-2019
	2- Viabilisation d'un terrain à la « Pauliane » dans le cadre du plan Campus	1 333 333 €	2016-2017
	3- Réhabilitation du plateau sportif de Ste Victoire - équipement sportif utilisé par les collèges	100 000 €	2017
CULTURE	4 - Restructuration Ecole d'Art	5 583 334 €	2017-2019
	5 - Muséum d'Histoire Naturelle Saint Mître	5 000 000 €	2017-2019
	6- Extension du centre chorégraphique National	1 349 540 €	2016-2018
	7- Centre International des arts en mouvement (CIAM)	1 500 000 €	2016-2017
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	8 - Construction d'une crèche au parc Rambot située à l'est d'Aix-en-Provence	1 002 000 €	2017
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	9 - Requalification des places madeleine, Verdun et Prêcheur) Travaux d'infrastructures et de voirie	12 766 667 €	2016-2018
FONCIER ET HABITAT SOCIAL	10 - Maison du droit et de la justice (site d'Arbaud)	429 080 €	2016-2017
Total 2016-2019		30 397 288 €	

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du Conseil Municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2016, le montant total des dépenses de la tranche annuelle est estimé à **2 566 958 € HT**, réparti de la façon suivante :

Pour cette 1^{ère} tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

Projets commu- naux	Conseil Départemental		EPCI		ETAT		Participation com- munale		Total € HT
	subven- tions pro- posées	Taux	subven- tions pro- posées	Taux	subven- tions pro- posées	Taux	Montant participa- tion	Taux	Opérations 2016
Centre Internatio- nal des arts en mouvement (CIAM)	100 000	30%	116 667	35%			116 667	35%	333 333
Maison de droit et de justice (Site d'Arbaud)	62 500	50%	25 000	20%	12500	10%	25 000	20%	125 000
Extension du centre Chorégra- phique national	232 588	30%	271 352	35%			271 352	35%	775 292
Pauliane (plan campus) Viabilisa- tion et aménage- ment terrain hy- draulique/voirie	150 000	30%	175 000	35%			175 000	35%	500 000
Requalification des places Made- leine Verdun et Prêcheur	333 333	40%	250 000	30%			250 000	30%	833 333
Total 2016	878 421		838 019		12 500		838 019		2 566 958

La durée du contrat sera égale à la durée des travaux prévus dans les échéanciers de réalisation qui correspondra à la période **2016-2019**.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2016-2019 incluses dans la présente demande du contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, conformément au tableau ci-joint en annexe, d'un montant total de **30 397 288 € HT**.

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de **34,25 %**, soit un montant global de **10 411 470 € HT** pour les années 2016-2019,

- **APPROUVER** le plan de financement de la tranche 2016 tel que figurant dans le rapport ci-joint, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de **878 421 €**.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Départemental et tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes

DL.2016-254 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
2016-2019 - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET
D'AMENAGEMENT avec la Ville d'AIX EN PROVENCE 2016/2019
Tranche 2016**

ANNEXE 1

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables HT				Total des dépenses subventionnables (H.T.)	Montant des subventions proposées				Total des subventions par projet	Taux
	2016	2017	2018	2019		2016	2017	2018	2019		
Centre International des arts en mouvement (CIAM)	333 333 €	1 166 667 €			1 500 000 €	100 000 €	350 000 €			450 000 €	30%
Construction d'une crèche au parc Rambot située à l'est de la ville d'Aix-en-Provence		1 002 000 €			1 002 000 €		200 400 €			200 400 €	20,00%
Restructuration de l'école supérieure d'art		166 667 €	2 916 667 €	2 500 000 €	5 583 334 €		50 000 €	875 000 €	750 000 €	1 675 000 €	30,00%
Maison du droit et de la Justice. (Site d'Arbaud)	125 000 €	304 080 €			429 080 €	62 500 €	152 040 €			214 540 €	50,00%
Réhabilitation du plateau sportif Ste victoire - Equipement sportif utilisé par les collèges		100 000 €			100 000 €		60 000 €			60 000 €	60,00%
Reconstruction d'un nouveau museum d'histoire naturelle à st Mitre		416 667 €	1 666 667 €	2 916 666 €	5 000 000 €		125 000 €	500 000 €	875 000 €	1 500 000 €	30,00%
Extension du centre Chorégraphique National	775 292 €	538 695 €	35 553 €		1 349 540 €	232 588 €	161 609 €	10 666 €		404 863 €	30,00%
Réalisation d'un terrain synthétique, de vestiaires et d'un club house au stade Laurent Reynier		166 667 €	666 667 €	500 000 €	1 333 334 €		50 000 €	200 000 €	150 000 €	400 000 €	30,00%
PAULIANE (plan campus) Viabilisation et aménagement terrain hydraulique/voirie	500 000 €	833 333 €			1 333 333 €	150 000 €	250 000 €			400 000 €	30,00%
Requalification des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs travaux d'infrastructures et voiries	833 333 €	6 779 167 €	5 154 167 €		12 766 667 €	333 333 €	2 711 667 €	2 061 667 €		5 106 667 €	40,00%
Total	2 566 958 €	11 473 943 €	10 439 721 €	5 916 666 €	30 397 288 €	878 421 €	4 110 716 €	3 647 333 €	1 775 000 €	10 411 470 €	34,25%